



# COURRIER DES SYNDICATS ET SECTIONS SYNDICALES

## EDITORIAL

### Unitaires : c'est notre ligne de conduite !

Mais il est des occasions où garder cette conduite est plus difficile qu'en d'autres. Par exemple, on comprend pourquoi nos camarades d'Aubert et Duval des Ancizes sont excédés ; à lire le tract diffusé dernièrement par le syndicat FO de la boutique, on ne peut que l'être aussi.

D'une part, ce tract prétend dénoncer que nous défendons le temps de repos de 11 heures obligatoire entre deux services. Il semble qu'un petit arrangement maison ait jusqu'à présent permis de descendre à 9h00. Ce serait, naturellement, réservé aux convenances personnelles du salarié. Personne, bien entendu, n'irait imaginer que ce genre de dispositif pourrait se retourner contre les salariés. C'est comme les heures supplémentaires ou le travail le dimanche, tout le monde sait que dans la distribution par exemple, la règle du volontariat est parfaitement respectée... De qui se moque-t-on ?

Ce tract prétend également dénoncer l'opposition de la Cgt à l'accord d'intéressement. Visiblement, la démocratie dans l'entreprise, ce n'est pas leur truc ! La Cgt s'est opposée (elle a bien fait), mais préalablement, elle a réuni les salariés, les a consultés par vote et a respecté ce vote. C'est peut-être difficile à comprendre, mais à la Cgt, les positions ne s'élaborent pas dans les bureaux de la direction !

### Mais le pire, le plus affligeant, c'est le fond raciste de ce tract.

Oh, pas un racisme assumé, pas de théorie sur la supériorité des uns sur les autres, pas d'insulte proférée sur les salariés d'origine étrangère. Rien de tout ça, mais juste la petite touche qui cherche à susciter le ricanement mesquin : le sigle Cgt écrit "*ci gi ti*". Ce chef d'œuvre de littérature tente ainsi de reproduire sur le papier, la caricature d'accent magrébin que les gros cons aiment utiliser pour enjoliver leurs blagues racistes, quand ils ne dégoisent pas sur les femmes ou les homosexuels...

Ces temps-ci, le mot populisme est mis à toutes les sauces ; il est particulièrement prisé quand il s'agit de relativiser le caractère fasciste du Front National et de discréditer les propositions politiques favorables au dépassement du capitalisme. Mais là, il semble qu'il soit tout à fait approprié. Quand une organisation qui prétend incarner la radicalité (LA GREVE GENERALE !!), du haut de ses quelques dizaines de militants mobilisés pour les retraites, se laisse aller à ce genre de dérive, on mesure son état réel.

Bien sûr, à côté des souffrances du peuple grec, à côté de la misère et de la précarité qui gagnent chaque jour un peu plus, à côté de la destruction des acquis sociaux, des services publics, etc., il ne s'agit que d'une anecdote de plus. Mais au quotidien, cette médiocrité, véritable boulet pour la conscience collective est usante, excédante, elle nourrit les réflexes les plus vils et freine la lutte.

Alors, unitaires, nous le sommes ; l'intérêt des salariés nous impose cette ligne de conduite ! Mais sans indulgence coupable, nous tenons chacun pour responsable de ses actes et de ses écrits.

**Par leur réaction, nos camarades d'Aubert et Duval ont fait œuvre de salubrité publique, merci à eux !**

## Sommaire

- P2 : Infos
- P3 : Lettre ouverte
- P4 : Gaza, AFPA

Dispensé de timbrage  
**COURRIER  
DES SYNDICATS**  
Union Départementale  
CGT du Puy-de-Dôme  
Maison du Peuple  
Place de la Liberté  
63000 Clermont-Ferrand

CLERMONT-PD CTC



**PRESSE  
URGENTE**  
DISTRIBUÉE PAR  
LA POSTE

N° 1389 du vendredi 22 juillet 2011

Circulaire d'informations hebdomadaires du Bureau et du Secrétariat de l'Union Départementale CGT - Directeur de publication : Julien PAULIAC - Imprimé par nos soins Maison du Peuple - 63000 Clermont-Ferrand - CPPAP 0506 S 06884 D 73 du 13 mai 2004 - ISSN n° 09920625

## CALENDRIER :

➔ **16 SEPTEMBRE : A.G DE  
RENTREE DES SYNDICATS**

## Syndicat CGT Aciérie des Ancizes

Pour ce qui est du **repos quotidien** nous avons toléré l'accord dérogatoire au code du travail jusqu'à présent à condition que ce soit aussi bien à la demande du salarié que de la direction. Seulement devant l'abus de la direction qui 9 fois sur 10 impose ses choix et qui n'hésite pas à faire revenir à 22 heures un salarié en 3X8 qui a fait le poste du matin ; dans la même semaine nous avons même vu des salariés avoir fait une fois matin puis de nuit et soir, nous nous sommes opposés à cet accord dérogatoire au code du travail. Ceci dans un souci de sécurité et afin de préserver la santé des salariés.

**La CGT condamne le racisme sans équivoque, l'Histoire a montré où cela mène.**

**Nous mettons en garde les apprentis sorciers qui activent les haines en divisant les salariés à un moment où nous avons besoin de solidarité et de resserrer les liens face à un patronat et des actionnaires de plus en plus avides et qui se gavent tranquillement tandis que la misère gagne du terrain.**

**Nous mettons aussi en garde la direction afin qu'elle ne laisse pas passer ce type de propos à connotation raciste et diffamatoire au risque de se faire complice de cette infamie.**

**La Cgt est et restera la force aux côtés de toutes celles et tous ceux qui sont et qui produisent les richesses de l'entreprise, de celles et de ceux qui agissent pour un réel progrès social.**

Les Ancizes le 19 juillet 2011

## Répression chez régional ?

Qu'il est tentant, quand on est une Direction, de réprimer la mobilisation !

C'est à cette tentation que la Direction de régional a cédé en convoquant notre camarade Laurent (Régional Clermont) à Nantes, **pour un entretien préalable à sanction** pouvant aller jusqu'au **licenciement**. La réaction n'a pas tardé et le jour de cet entretien, à l'appel de la Cgt Air France, les salariés se sont rassemblés dans toutes les villes, dont Clermont. **Ca a joué, puisqu'il n'y a pas eu licenciement**. On attend encore à ce jour le nombre de jours de mise à pied que tentera de poser la Direction.

Des échanges de mail un peu vifs, dans le contexte tendu d'une mobilisation, ont servi de prétexte à une répression revancharde. Cela nous inspire deux réflexions : d'une part, cette attitude est indigne d'une direction. Si elle a été mise en difficulté par un mouvement de grève de deux semaines, elle ne doit s'en prendre qu'à elle-même. Son intransigeance, son arrogance sont à la source de ce conflit. D'autre part, cela nous incite à utiliser le mail avec prudence : c'est de l'écrit et cela peut être utilisé contre nous.

### RAPPEL : LE COURRIER DES SYNDICATS VA CHANGER DE MOYENS DE DIFFUSION.

**Attention, dès septembre, seuls les lectrices et lecteurs en ayant fait la demande, continueront de le recevoir par voie postale.**

Pour les autres, il sera disponible sur le site internet de l'UD ou par liste de diffusion électronique.

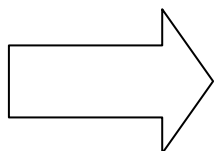
**Pour faire votre demande à l'UD :**

UD CGT

Maison du Peuple  
Place de la Liberté  
63000 Clermont-Fd

04 73 31 87 87

ud@cgt63.fr



# **Lettre Ouverte**

**A Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance**

**Clermont-Ferrand**

Clermont-Ferrand, le 5 juillet 2011

Monsieur le Procureur,

Madame Marie-Luce POUCHARD et Madame Corinne MIALON, militantes du Réseau Éducation Sans Frontières 63, ont été entendues au commissariat de police de Clermont-Ferrand le 16 juin 2011 dans le cadre d'une enquête préliminaire. Elles ont reçu une convocation pour rappel à la loi au motif contesté qu'elles auraient organisé une manifestation sur la voie publique sans déclaration préalable le 08 juin 2011.

Ce rassemblement avait lieu dans l'urgence en raison de la situation préoccupante, pour des raisons de santé notamment, de parents immigrés et de leur enfant de 15 mois né en France, conduits au Centre de Rétention en vue de leur expulsion, aujourd'hui de retour à Clermont-Ferrand.

Nous tenons à vous faire part de notre profonde inquiétude face au recours à la justice pénale pour décourager l'action militante des membres du RESF 63. Les manifestations et rassemblements, qui ont eu lieu depuis de nombreuses années, se sont toujours déroulés dans le calme. Le non-respect du délai de déclaration de 3 jours était jusqu'ici toléré dans le Puy-de-Dôme comme fréquemment sur le plan national.

Ce changement brutal de politique, assorti du recours à la répression, s'apparente à une véritable mesure d'intimidation pour museler l'action militante qui n'accepte pas de se taire devant les dérives actuelles de la politique d'immigration.

Nous ne doutons pas de votre souci de ne pas laisser la justice pénale instrumentalisée à des fins sans aucun rapport avec la lutte contre la délinquance, au risque de menacer les libertés fondamentales, tout spécialement le droit de manifester pacifiquement son indignation et exprimer son soutien à des hommes, femmes et enfants en grande détresse.

Vous comprendrez que nous accordions une grande attention à l'issue de la procédure dont vous êtes saisi, particulièrement sensible du fait du caractère éminemment démocratique que revêt la liberté de manifestation.

Avec Marie-Luce POUCHARD et Corinne MIALON, nous, signataires de cette lettre, sommes tous responsables, et nous ne pouvons envisager qu'elles aient à répondre devant la justice de notre pays, garante des libertés individuelles, de démarches ne transgressant en rien les droits et devoirs liés à une action citoyenne.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Procureur, l'expression de notre respectueuse considération.

*Pour RESF, Solange HERBET*

*Pour RUSF, Maxime BOUVET*

*Pour la LDH, Mohannad AL ABBAS – Claude POULAIN – Hubert SAINT-JOANIS*

*Pour le SYNDICAT DE LA MAGISTRATURE, Fabienne HERNANDEZ*

*Pour le SYNDICAT DES AVOCATS DE FRANCE, Jean-Louis BORIE*

*Pour ATTAC, Claude VALLENET*

*Pour BRUT DE BÉTON PRODUCTION, Bruno BOUSSAGOL*

*Pour les CEMEA, Lilian COUPAT*

*Pour la CIMADE, Emmanuel BOUHIER*

*Pour DROIT AU LOGEMENT, Annie MONTAGNAC*

*Pour la FAL, Philippe BÉRAUD*

*Pour la FCPE, Marie-France JEANNOT*

*Pour la LIBRE PENSÉE, Georges BARDIN*

*Pour le MNCP-CHÔM'ACTIF, Thierry MATTIO*

*Pour le PLANNING FAMILIAL, Catherine GAUTHIER*

*Pour la CGT, Philippe BONNET*

*Pour la CFDT, Mireille CURRIERI*

*Pour la FSU, Roland LEBEAU*

*Pour SOLIDAIRES, Didier PAGÈS*

*Pour l'UNEF, Iris LUCAND*

*Pour ALTER EKOLO, Jean-Michel DUCLOS*

*Pour EUROPE ÉCOLOGIE LES VERTS, Michel GUY*

*Pour la GAUCHE UNITAIRE, Gérard BONHER*

*Pour le NOUVEAU PARTI ANTICAPITALISTE, Sandrine CLAVIÈRES*

*Pour le PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS, Cyril CINEUX*

*Pour le PARTI DE GAUCHE, Patricia GUILHOT*

*Pour le PARTI SOCIALISTE, Cécile AUDET – Gérald COURTADON*

*Pour la FÉDÉRATION pour une ALTERNATIVE SOCIALE et ÉCOLOGIQUE, Gérard GENDRE*

*Pour UTOPIA, Claude SERVY*

## **Gaza / La CGT condamne le nouveau coup de force de l'État d'Israël**

Dans les eaux internationales, par un acte de piratage, l'armée israélienne a pris le commandement du « *Dignité-Al Karama* » bateau français qui projetait de forcer le blocus maritime israélien de Gaza.

Tous les moyens de communication étant coupés, plus aucunes nouvelles ne filtrent des 16 passagers de 6 nationalités différentes qui étaient à bord du bateau et qui sont actuellement retenus contre leur gré.

La CGT condamne fermement cet acte de piraterie qui ne peut rester impuni.

Elle demande au gouvernement français de tout mettre en œuvre pour obtenir la libération des passagers, de l'équipage et que soit rendu le bateau français.

Elle réaffirme sa solidarité avec les forces citoyennes dénonçant les politiques colonialistes et criminelles israéliennes contre les Palestiniens et contre la démocratie

Montreuil, le 19 juillet 2011

## **FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES : UNE NOUVELLE GOUVERNANCE POUR L'AFPA ?**

Après de nombreux mois d'incertitude sur l'avenir de l'AFPA, une réforme de ses statuts et de sa gouvernance devra permettre de sécuriser sa place dans le premier cercle du service public de l'emploi et dans le paysage de la formation professionnelle.

Outil indispensable pour la formation des salariés, des privés d'emploi, et ce, quel que soit l'âge des apprenants, l'AFPA se doit de continuer d'apporter aux stagiaires une réponse globale permettant de les libérer des contraintes de logement, de restauration, de transport, etc.

La formation professionnelle et qualifiante des femmes et des hommes n'est pas une marchandise. Il s'agit de répondre aux besoins de formation, d'élévation des qualifications, de répondre aux besoins des entreprises et de la Nation.

La CGT s'est beaucoup investie avec les salariés de l'association pour que la disparition de l'AFPA ou son éclatement n'ait pas lieu.

Aujourd'hui l'AFPA doit prendre un nouveau départ, les régions, l'État, les entreprises, les organisations syndicales ont une immense responsabilité.

**La CGT assumera toute sa place au sein de la gouvernance de l'association par sa présence au Conseil d'orientation.**

Nous avons participé à la mise en place du Conseil d'orientation, mais refusé celle du conseil d'administration car aucun représentant des confédérations de salariés n'y est présent alors que les dirigeants d'entreprises y sont en force.

Ce signe fort d'exclusion des confédérations syndicales de salariés du Conseil d'administration ne doit pas être le prélude à une remise en cause de l'identité de l'AFPA. C'est cette identité qui a fait sa force, celle dont les salariés ont besoin aujourd'hui.

Montreuil, le 7 juillet 2011